

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 17 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 11 décembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 11 décembre 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 décembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. MORA Vincent, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Aline DUZERT

POUVOIRS : M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme DESTANDAU Marylène
Mme Aline DUZERT donne pouvoir à Mme HENAUULT Marylène

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : CHAMBRE FUNÉRAIRE MUNICIPALE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REVISION DES TARIFS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 et suivants et L.2121-29,

VU la convention de délégation de service public de la chambre funéraire municipale conclue avec la société OGF et en date du 9 février 2017, et notamment son article 5-V relatif à l'indexation des tarifs.

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20201218-20201217-28-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

CONSIDERANT que, dans les conditions prévues par la convention susvisée, le délégataire a sollicité la révision des tarifs de la chambre funéraire municipale à effet du 21 février 2021 dans les conditions prévues au document annexé à la présente délibération.

SUR PROPOSITION DE Mme ERIDIA Martine, Neuvième Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la révision tarifaire applicable à compter du 21 février 2021 pour la chambre funéraire de Dax, conformément au document annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS,
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax.**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201218-20201217-28-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

RÉVISION TARIFAIRE 2021

DAX

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201218-20201217-28-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

OGF

TARIFS APPLICABLES AU 21 FÉVRIER 2021

FORMULE DE CALCUL

CHAMBRE FUNERAIRE DE DAX

La formule de révision suivante :

$$K = \frac{SF}{SF_0}$$

Avec,

K Coefficient de révision des tarifs

SF Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 12.7.0.3 - Services funéraires - Série n° 1764281¹.

Valeur de l'indice publié à la date de la révision.

111,86

SF₀ Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 12.7.0.3 - Services funéraires - Série n° 1764281.

Valeur de l'indice publié à l'origine: janvier 2017.

105,35

Soit la formule de révision :

$$K = \frac{111.86}{105.35}$$

Et,

$$K = 1.06179$$

Le coefficient de révision depuis l'origine pour l'année 2021 ressort à 1,06179.

Le coefficient de la précédente révision était de 1,04983.

Le coefficient de variation par rapport à la dernière révision ressort donc à 1,06179/1,04983 soit 1,0114.

La variation des tarifs est donc de **+1,14%** par rapport aux tarifs actuels.

¹ En accord avec les recommandations de l'Insee, la série 639132, qui est arrêtée depuis décembre 2015 et à laquelle le contrat fait référence, peut être remplacée par la série équivalente 1764281 en base 2015.

Pour éviter d'utiliser des coefficients de raccordement, et dans la mesure où il n'existe pas de valeur en janvier 2017 pour la série 639132, il est proposé d'utiliser la série 1764281 pour déterminer la valeur de SF₀ également.

Ces résultats sont obtenus de la façon suivante :

- le coefficient de révision par rapport à l'origine est calculé à 5 décimales après la virgule ;
- le coefficient de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 4 décimales après la virgule ;
- le pourcentage de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 2 décimales après la virgule et s'applique sur les tarifs hors taxes.

TARIFS APPLIQUÉS AU 21 FÉVRIER 2020

Désignation	Tarifs au 21 février 2020		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
1 journée	120.17 €	24.03 €	144.20 €
2 journées	240.32 €	48.06 €	288.38 €
3 journées	342.78 €	68.56 €	411.34 €
4 journées	419.92 €	83.98 €	503.90 €
5 journées	497.07 €	99.41 €	596.48 €
6 journées	571.47 €	114.29 €	685.76 €
7 journées	648.25 €	129.65 €	777.90 €
8 journées	725.03 €	145.01 €	870.04 €
Location salle d'autopsie	377.63 €	75.53 €	453.16 €

TARIFS APPLICABLES AU 21 FÉVRIER 2021

Désignation	Tarifs au 21 février 2021		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
1 journée	121.54 €	24.31 €	145.85 €
2 journées	243.06 €	48.61 €	291.67 €
3 journées	346.69 €	69.34 €	416.03 €
4 journées	424.71 €	84.94 €	509.65 €
5 journées	502.74 €	100.55 €	603.29 €
6 journées	577.98 €	115.60 €	693.58 €
7 journées	655.64 €	131.13 €	786.77 €
8 journées	733.30 €	146.66 €	879.96 €
Location salle d'autopsie	381.93 €	76.39 €	458.32 €

INDICE INSEE CONNU À LA PÉRIODE DE LA RÉVISION

Chambre funéraire

Dax

Source	N° Indice	Année	Mois	Valeur	Lien internet
INSEE	1764281	2020	Septembre	111.86	https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001764281

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201218-20201217-28-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

OGF